



CHSCT ACTU

Journal d'Infos des élus CGT du CE de la DO Est

EDITO

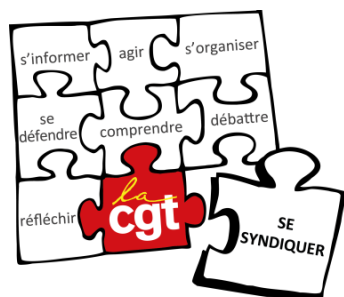
Déclaration préalable CGT au CE de la Direction Orange Est concernant l'**UAT NE** et plus particulièrement les modifications d'horaires d'ouverture du plateau **AT PRO de Metz** :

Le 6 juin 2018, le CHSCT de l'UAT NE vote à l'unanimité la résolution suivante : « *Concernant le projet d'adéquation flux/horaire du plateau AT Pro de Metz, les membres du CHSCT estiment nécessaire l'ouverture de négociation pour ce projet avec les délégués syndicaux. Ils demandent donc la suspension du calendrier prévisionnel communiqué lors de ce CHSCT jusqu'à l'issue de cette négociation.* »

Toute modification d'horaire collectif doit faire l'objet d'un processus d'Information/consultation du CE.

Si la Direction de l'UAT souhaite abandonner les HAC, elle doit d'abord dénoncer l'accord OARTT.

Conformément à cette résolution votée et dans le respect d'un véritable dialogue social y mêlant tous les acteurs concernés, la CGT réitère sa demande d'ouverture de négociation rapidement sur ce sujet et le respect de toutes les instances.



Bilan des ouvertures exceptionnelles des boutiques de l'AD GE au S1 2018

Comme à chaque fois, bilan négatif pour toutes ces ouvertures...le jeu n'en vaut pas la chandelle. Nous sommes vraiment dans le dogme des ouvertures des commerces, le dimanche, quoiqu'il en coûte.

Les gouvernements récents ont étendu les zones au sein desquelles les commerces non alimentaires peuvent ouvrir les dimanches. Nous parlons, ici, de Zones Touristiques Internationales ainsi que de Communes Touristiques et Stations Classées de Tourisme. 13 Boutiques de l'AD GE sont concernées pour l'ensemble de ces zones.

Mais, dans les grandes entreprises, le législateur a subordonné ces ouvertures à la signature d'un accord collectif qui fixe les contreparties accordées aux salariés privés du repos dominical. Or à ce jour, aucun accord de ce genre n'est en vigueur à l'AD Grand Est.

Les boutiques concernées sont celles de : Dijon, Saverne, TGB Strasbourg et Rivétoile, Colmar Houssen, Nancy, Verdun, Metz, Epinal, Saint Dié, Nevers, Macon et Lons Le Saulnier.

Pour la CGT, les dernières ouvertures dominicales ne sont pas conformes au droit du Travail (non-respect de l'Article L 3132-25-3 du Code du Travail).

La CGT demande que s'ouvrent rapidement des négociations, afin de garantir les droits des salariés amenés à travailler le Dimanche.

De plus, la CGT exige qu'aucune des boutiques, citées ci-dessus, n'ouvre un dimanche tant qu'un accord n'a pas été signé avec les Organisations Syndicales.

SOMMAIRE

Edito	p1
Ouvertures exceptionnelles des boutiques	p1
Activités T2 DO Est	p2
Aide à la Rentrée Scolaire	p2
Bilan Handicap 2017	p2
Bilan Heures Supp	p2

FACILITER LE TRAVAIL LE DIMANCHE



L'Equipe CGT



TITULAIRES :

Michel ESSELIN : AD GE Mundolsheim
Philippe WOLFF: AG PRO Mulhouse

SUPPLEANTES :

Sophie CASTELLI : SCOE Belfort
Joëlle ULICZNY : UAT Chalon-Sur-Saône

Représentante Syndicale CE :

Annie SERVIERE : AE GE Schiltigheim

Rapport trimestriel d'activités tous marchés du T2 2018

La performance économique s'améliore de plus de 5 M€ par rapport au T2 2017, tout en étant inférieure de 1,4 M€ par rapport au budget prévisionnel.

Cette bonne santé financière est due notamment aux réductions des charges de personnel : bonus de 80 K€ avec une réduction des effectifs supérieure à celle prévue.

Parallèlement les charges de sous-traitance dans les UI s'envolent de plus de 2 M€. A ce titre, la CGT dénonce l'utilisation quasi permanente de Plan Radial.

Par ailleurs, la majorité des parcours clients est en difficulté, dans un contexte de forte activité, d'où une augmentation de l'insatisfaction des clients, ce que nous ne pouvons accepter, sans oublier la surcharge et la dégradation des conditions de travail.

Bilan des heures supplémentaires pour l'année 2017

1600 salariés (soit un salarié sur 4 actifs) ont réalisé 55300 heures supplémentaires (HS) en 2017, soit environ 34 HS en moyenne sur l'année.

230 salariés (soit un salarié sur 10 à temps partiel) ont réalisé 9000 heures complémentaires (HC) en 2017, soit environ 39 HC en moyenne sur l'année.

Au total, 1830 salariés (30% des effectifs actifs) ont réalisé 64300 heures supplémentaires et complémentaires en 2017.

On remarque que 38 salariés, soit 2,3% des salariés ayant effectué des HS ont dépassé le quota des HS autorisées. Dépassement moyen de 29h par salarié concerné.

La CGT relève que 64300 heures supplémentaires et complémentaires représentent environ 42 emplois, ce qui devraient correspondre à 42 CDI supplémentaires.

Bilan 2017 sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Au-delà de son obligation légale, Orange montre qu'elle n'est pas une entreprise modèle concernant le Handicap.

En 2017, la DO Est n'a pas atteint ses objectifs de recrutement. Sur les 139 embauches en CDI réalisées, 3 concernaient les salariés en situation de handicap alors que 4 étaient prévus.

Le manque de volonté de la direction sur les recrutements se retrouve également pour les formations en lien avec le Handicap. 3 sessions ont été organisées en 2017, une seule s'est tenue faute de participants.

La CGT revendique un vrai programme d'embauche de salariés handicapés, une véritable politique de sensibilisation et de formation.

Il est temps de faire évoluer les mentalités et le regard sur le handicap.

Aide à la Rentrée Scolaire (ARS)

Les élus du CE DO Est réunis le 22 août 2018, décident la mise en place d'une Aide à la Rentrée Scolaire 2018.

Cette aide sera versée pour la rentrée scolaire 2018 pour les enfants ayant droits des salariés du CE DO Est (compte 2018 validé) poursuivant des études décrites ci-dessous :

Collège 40€, Lycée 70€, Etudes sup. 100 €.

La CGT s'est abstenue sur cette résolution.

La CGT revendique une ARS prenant également en compte les QF surtout pour les plus bas salaires. Elle est une aide importante pour les familles, elle doit demeurer pérenne et non soumise aux arbitrages budgétaires du CE.

UAT NE

Le plateau UAT NE de Metz répond aux clients PRO-PME en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 13h. Un projet prévoit une présence du lundi au vendredi uniquement de 8h à 18h. Avec pour conséquence pour les conseillers le passage à un régime horaire de base qui augmenterait leur durée annuelle de travail d'au moins 50 heures.

Durant l'été, le plateau a déjà été fermé 2 samedis alors que le CHSCT n'a pas encore rendu d'avis sur le projet de changement d'horaires. Les conseillers sont contraints de reporter ces heures de travail sur les autres jours de la semaine.

La CGT demande que le plateau UAT NE reste en HAC.

La CGT demande que ce projet fasse également l'objet d'une négociation avec les Délégués Syndicaux.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom
Adresse
CP
Tél

Prénom
Ville